FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date d'émission : 06-mai-2026 **Date de révision** 06-mai-2026 **Numéro de révision** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-90049067-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	P&G Pro FLASH Nettoyant Désinfectant pour sanitaires
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Agents nettoyants de spécialité liquides
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	**Fabricant**
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels) BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	P&G Gattatico Plant Via dell'Industria 31, 42043 Gattatico, Italy Tel: +39-0522-471-1 Fax: +39-0522-471-201

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Adelya Terre d'Hygiène

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

EUH208 - Contient Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB à une concentration ≥ 0,1 %

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration ≥ 0,1 %

Adeva, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéros CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Estimation de la toxicité aiguë
Formic Acid	64-18-6	=>3 - <5	01-2119491174-37	200-579-1	Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour) (H331) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) EUH071 Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226)	Eye Dam. 1 :: 10%<=C<100% Eye Irrit. 2 ::	-	-	Inhalation Vapor: 7.4 mg/l Oral: 500 mg/kg

					Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314)	2%<=C<10 % Flam. Liq. 3 :: 85%<C<100% Skin Corr. 1A :: 90%<=C<100% Skin Corr. 1B :: 10%<=C<90% Skin Irrit. 2 :: 2%<=C<10 %			
Deceth-n	26183-52-8	=>2 - <3	Aucune donnée disponible	500-046-6	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1	<0.1	01-2120223682-61	202-590-7 227-678-2	Acute Tox. 4 (Dermal) (H312) Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) (H332) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) STOT SE 3 (H335)	Skin Sens. 1A :: 0.01%<=C<=100%	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Céphalées. Dyspnée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Adeba, Terre d'hygiène

52066E-FS

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

52066E-FS

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA-TMW: 5 ppm; TWA-TMW: 9 mg/m³; STEL-KZGW: 5 ppm (); STEL-KZGW: 9 mg/m³ (); Ceiling: 5 ppm; Ceiling: 9 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.5 mg/m³; STEL: 10 ppm; STEL: 19 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.0 mg/m³;	TWA-GVI: 5 ppm; TWA-GVI: 9 mg/m³;
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA: 9 mg/m³; Ceiling: 18 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³; STEL: 10 ppm; STEL: 18 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA: 3 ppm; TWA: 5 mg/m³; STEL: 10 ppm; STEL: 19 mg/m³;
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Formic Acid	TWA-VME: 5 ppm; TWA-VME: 9 mg/m³;	TWA-AGW; 5 ppm (exposure factor 2); TWA-AGW; 9.5 mg/m³ (exposure factor 2);	TWA-MAK: 5 ppm; I(2); TWA-MAK: 9.5 mg/m³; I(2); Peak: 10 ppm; Peak: 19 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA-AK: 9 mg/m³; TWA-AK: 5 ppm;
Isoeugenol	-	-	DS	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³; STEL: 15 ppm (calculated); STEL: 27 mg/m³ (calculated);	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.4 mg/m³; STEL (REL): 10 ppm; STEL (REL): 18.8 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA-IPRD: 5 ppm; TWA-IPRD: 9 mg/m³;
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	STEL: 2.7 ppm; STEL: 5 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³; STEL: 10 ppm (value from the regulation);	TWA-NDS: 5 mg/m³; STEL-NDSCh: 15 mg/m³;
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Formic Acid	TWA (VLE-MP): 5 ppm; TWA (VLE-MP): 9 mg/m³; STEL (VLE-CD): 10 ppm;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.0 mg/m³;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m³; STEL: 10 ppm; STEL: 18 mg/m³;	TWA-(VLA-ED): 5 ppm; TWA-(VLA-ED): 9 mg/m³;
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Formic Acid	TLV-NGV: 3 ppm; TLV-NGV: 5 mg/m³; STEL (Vägledande KGV): 5 ppm; STEL (Vägledande KGV): 9 mg/m³;	TWA-MAK: 5 ppm; TWA-MAK: 9.5 mg/m³; STEL-KZGW: 10 ppm; STEL-KZGW: 19	TWA: 5 ppm; TWA: 9.6 mg/m³; STEL: 15 ppm; STEL: 28.8 mg/m³;	5ppmTWA	5ppmTWA 9mg/m³TWA

Activa, Terre d'Hygiène

		mg/m³;			

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle
Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Formic Acid	-	-	-	9.5 mg/m³

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Formic Acid	-	6 mg/m³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Formic Acid	3 mg/kg bw	6 mg/m³	3 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Formic Acid	2 mg/L	0.2 mg/L	1 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Formic Acid	13.4 mg/kg dwt	1.34 mg/kg dwt	7.2 mg/L	1.5 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 95 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	3	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.2	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

Adelya Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

ETAmél (voie orale) 12329.2 mg/kg

Adelya, Terre d'Hygiène

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Formic Acid	500 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402) (Rat)	7.4 mg/L (Rat - 4 hours - Vapor)
Deceth-n	>300-2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg bw (Rabbit)	-
Isoeugenol	1500 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration ≥ 0,1 %.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité aiguë

Adelya, Terre d'Hygiène

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Formic Acid	1240 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	-	-	365 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Deceth-n	50 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); 72 h)	50 mg/L (LC50; OECD 203; Cyprinus carpio (Carp); 96 h)	140 mg/L (activated sludge; Respiration inhibition)	50 mg/L (EC50; OECD 202; Daphnia magna (Water flea); 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Formic Acid	76.7 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	90 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	101 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	500 mg/L (OECD 209; activated sludge; 0.125 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Formic Acid	100 % (OECD 301 C; O2; 14 d)	5.1	31	95 (O2; 20 d)
Deceth-n	60 % (; OECD 301B; aerobic; 28 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Formic Acid	-1.9

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Formic Acid	1.9 (EU Method A.8)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Formic Acid	17.8 (< 17.8 (OECD 121; 23°C))
Deceth-n	2000 - 5000

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB à une concentration ≥ 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration ≥ 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Adelya, Terre d'Hygiène

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A803
Code ERG	8L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 274
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid), 8, III

Adelya, Terre d'Hygiène

14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274
Code de classification C9

ADR
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid), 8, III, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274
Code de classification C9
Code de restriction en tunnel (E)

ADN
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid)
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid, Acetic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin non réglementé
Code de classification C9
Étiquette(s) de danger 8
Quantité limitée (LQ) 5 L
Équipements nécessaires PP, EP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Pays-Bas

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances

Adelya Terre d'Hygiène

chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Sensibilisant cutané	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	Méthode de calcul

Diolya, Terre d'Hygiène

Date d'émission :	06-mai-2026
Date de révision	06-mai-2026
Informations supplémentaires	Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Adelya, Terre d'Hygiène